



Parc national
des Calanques

Marché public du Parc national des Calanques

Référence : 23 008 PNCAL

Intitulé de la consultation : Prestations de prises de notes et de retranscriptions de réunions au bénéfice du Parc national des Calanques.

**Lien permettant le téléchargement
du DCOE sur le site PLACE :**

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/app.php/entreprise/con
sultation/2265776?orgAcronyme=d4t](https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/2265776?orgAcronyme=d4t)

**Date et heure limite de
réception des offres :**

le 04/05/2023 à 17h

Règlement de la consultation

Projet de marché n° 23 008 PNCAL
relatif aux prestations de prises de note et de
retranscriptions de réunions

Vanessa Saulnier-Cabane
marche_public@calanques-parcnational.fr /
04 94 12 89 23 / 07 86 00 31 06

Marseille, le 27 mars 2023

Le Parc national des Calanques souhaite externaliser la prestation de prise de note et de retranscription de réunions (conseils d'administration...).

A cette fin vous est communiquée la pièce suivante :

- cahier des clauses particulières valant acte d'engagement (CCP valant AE).

Si ce projet vous intéresse, je vous demande de bien vouloir soumettre votre offre sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Votre offre doit être composée :

- du CCAP valant AE dûment complété (identification du candidat, délai de remise du livrable, prix unitaires, signature du marché)
- de votre mémoire technique précisant notamment votre capacité à réaliser la prestation, la méthodologie de réalisation des prestations et le mode d'organisation proposées pour répondre aux demandes ; les CV (qualité, compétences, savoir-faire) de l'équipe envisagée pour la réalisation de la mission, vos références dans la réalisation de prestations similaires.

Le candidat doit en outre démontrer sa capacité à répondre aux demandes du PNCAL et garantir la disponibilité nécessaire du personnel pressenti dans un délai minimal d'une semaine, conformément au cahier des charges.

Votre candidature doit être composée des DC1 et DC2 complétés ou du formulaire DUME.

Les offres seront jugées sur 100 points répartis comme suit :

– 60% sur le montant en euros TTC de l'estimation du coût annuelle des prestations sur la base de 8 retranscriptions, 6 déplacements sur Marseille, 1 déplacement < à 20 km de Marseille et un déplacement > à 20 km de Marseille (ratio entre l'offre la moins onéreuse et celle des autres candidats. Le produit de ce ratio avec le coefficient de pondération donne la note du critère prix.)

– 40% valeur technique décomposée comme suit :

- ➔ Compétences des personnels pressentis pour exécuter la prestation, évaluées sur 15 points ;
- ➔ Démonstration et garantie de l'efficacité du mode opératoire proposé, notées sur 15 points,
- ➔ Délai entre le jour de la réunion objet de la transcription et la remise du livrable , évalué sur 10

points.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la Commande publique, l'acheteur peut négocier mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sans négociation. Les échanges peuvent se faire par voie électronique, seule l'offre de l'attributaire fait l'objet d'un nouvel acte d'engagement.

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise sous 8 jours ouvrés francs à partir de la demande du Parc national des Calanques:

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales (formulaire NOTI 2, attestation URSSAF et liasse 3666) ;
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1 - Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés.
- L'attestation d'assurance en Responsabilité civile en cours de validité.

La date limite de réception des offres est fixée au 04 mai 2023 à 17 heures.